



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Incendies

Question écrite n° 3012

Texte de la question

M. Xavier Pintat attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les conséquences de la situation du Fonds forestier national pour les sylviculteurs girondins sinistres lors des incendies des 31 mars et 1er avril 1990. L'assurance avait été donnée que des aides de l'Etat au profit de ces sylviculteurs seraient accordées pour permettre les travaux indispensables et préalables au reensemencement des parcelles. Ceux-ci réalisés, le Fonds forestier national n'est pas en mesure de respecter ses engagements, plaçant ainsi les sylviculteurs dans une situation délicate à l'égard de leurs fournisseurs. Il lui demande de lui préciser les dispositions qu'il compte prendre pour pallier cette situation.

Texte de la réponse

Le prélèvement et la répartition de la taxe unique sur les produits forestiers (TUPF) qui alimentait le fonds forestier national ont fait l'objet de critiques de la part de la Commission des communautés européennes. Le fonds a donc dû subir une réforme appliquée à partir du 1er janvier 1991 qui a, en particulier, supprimé la déductibilité de la taxe, ce qui a obligé à diminuer le taux de base de celle-ci, mais en l'appliquant à un nombre plus grand d'activités, notamment vers le secteur aval. Cette nouvelle forme de taxation a notamment eu comme conséquence de multiplier par dix le nombre d'assujettis ; celui-ci est passé de 5 000 scieries à 50 000 entreprises de tailles petites, moyennes ou grosses, avec ce que cela implique comme temps nécessaire à la mise en œuvre et à la pleine efficacité du dispositif. Par ailleurs, ces nouvelles dispositions sont intervenues à une période de crise dans le secteur du bois et les difficultés économiques qui perdurent pèsent toujours sur les recettes du fonds. Le constat est que les recettes ont été très inférieures aux prévisions et que la situation du FFN s'est rapidement et substantiellement dégradée. Le ministre de l'agriculture et de la pêche s'emploie actuellement à rechercher les solutions les plus adaptées à son rétablissement car le fonds forestier national est un instrument essentiel de la politique forestière. Des avancées concrètes ont déjà eu lieu et d'autres viendront. L'effort qui vient d'être engagé par le Gouvernement en faveur des mesures de soutien à l'économie, en particulier les mesures en faveur du logement, est un élément qui doit contribuer, dans une certaine mesure, au redressement souhaité.

Données clés

Auteur : [M. Pintat Xavier](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3012

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 1993, page 1767

Réponse publiée le : 20 septembre 1993, page 3051